



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DEMANDE DE CONGÉ
DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Décrets [n°2007-1470 du 15 octobre 2007](#) et [n°2007-1942 du 26 décembre 2007](#)

Année scolaire : 2023-2024

Je soussigné(e) Nom d'usage Prénom :

Date de naissance : Corps / Grade : Echelon :

Adresse postale :

Adresse courriel : Tél. :

Affectation :

demande à bénéficier d'un congé de formation professionnelle pour suivre la formation suivante :

Désignation de la formation :

Date du congé : du au.....

Organisme assurant la formation :

Congé(s) de formation déjà obtenu(s) :
(période et année scolaire)

-
-

Pièces à joindre obligatoirement :

- lettre de motivation justifiant votre projet professionnel
- descriptif de la formation sollicitée

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir obtenu une autorisation d'absence pour préparation à un examen, concours administratifs ou toute autre procédure de sélection, dans les 12 derniers mois qui suivent la fin de l'action pour laquelle l'autorisation a été accordée.

Dans le cas où ma demande serait acceptée, **je m'engage** à :

- rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement,
- rembourser les indemnités perçues en cas d'interruption de ma formation sans motif valable,
- adresser au département des personnels de l'enseignement public (DRH2) une attestation de présence à la fin de chaque mois.

à, le.....

Signature de l'intéressé(e)

Avis du chef d'établissement
ou supérieur hiérarchique direct

Favorable Défavorable

à, le

Signature

Avis du directeur général de l'éducation et
des enseignements

Favorable Défavorable

à, le

Signature

Avis de la ministre en charge de l'éducation
de la Polynésie française

Favorable Défavorable

à, le

Signature

Avis de l'inspecteur
(uniquement pour les enseignants) :

Favorable Défavorable

à, le

Signature

Le formulaire, revêtu de l'avis du supérieur hiérarchique, est **déposé par chaque demandeur au plus tard le lundi 17 avril 2023 sur la plateforme Colibris académique** dans la démarche « RH-DRH2-Dépôt de la demande de congé de formation professionnelle (CFP) » accessible dans les menus dédiés aux personnels du « Second degré » et aux « Personnels BIATPSS ».

